



Cofinancé par
l'Union européenne

Programme FATIMA2 pour les jeunes ambassadeurs des droits humains et de l'égalité de genre



FATIMA 2 : Prévention de la violence liée à l'honneur à l'encontre des femmes. par le biais de projets à impact social et de l'apprentissage par les pairs, sous la direction de jeunes

*Le projet FATIMA2 a été cofinancé par le programme européen CERV-2022_DAPHNE. Son contenu et ses matériaux relèvent de la seule responsabilité de ses auteurs. La Commission européenne ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.
(Financement réf. 101095877)*

Module 1.1 Comprendre les droits humains

GUIDE DE L'UTILISATEUR

Dans ce module, les participants doivent acquérir/développer des savoirs, savoir faire et savoir-être liés aux droits humains dans leur propre pays et dans le contexte des instruments juridiques internationaux. À l'issue du module, les participants sont censés démontrer leurs Savoirs et leurs Savoir-faire dans les domaines suivants :

- Législation (nationale, européenne et internationale)
- Droits de l'enfant
- Droits des femmes
- Les droits des victimes de violences fondées sur l'honneur
- Services de soutien disponibles ou prestataires de services pour les personnes risquant d'être victimes/survivantes de violences fondées sur l'honneur.

Les participants doivent démontrer leur volonté de transmettre activement ces informations à leur entourage, aux survivants de la violence fondée sur l'honneur et, surtout, de transformer eux-mêmes ces normes en comportements appropriés.

Le module a été conçu dans le respect et la promotion des droits humains :

- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966
- La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989 ● La Convention de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales (telle qu'amendée par les Protocoles n° 11 et n° 14, 1950) ● La Convention européenne des droits de l'enfant de 1996
- Déclaration universelle des droits humains des Nations unies ● Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- Directive de l'Union européenne sur les droits des victimes
- La convention de La Haye et les règlements de Bruxelles

GLOSSAIRE

Pour les besoins de ce module :

- L'"État de droit" (applicable aux mineurs comme aux adultes) prévoit que les individus, les personnes et le gouvernement doivent se soumettre à la loi et non à l'action arbitraire d'un individu ou d'un groupe d'individus.
- Le terme "parent" désigne la ou les personne(s) investie(s) de la responsabilité parentale en vertu du droit national.
- On entend par "enfant" toute personne âgée de moins de 18 ans. - La "justice adaptée aux enfants" désigne les systèmes judiciaires qui garantissent le respect et la mise en œuvre effective de tous les droits de l'enfant au niveau le plus élevé possible, en gardant à l'esprit les principes énoncés ci-dessous et en tenant compte du degré de maturité de l'enfant et de sa compréhension des circonstances de l'affaire. La "justice adaptée aux enfants" doit être accessible, adaptée à l'âge, rapide, diligente, adaptée et axée sur les besoins et les droits de l'enfant, et respecter l'intégrité et la dignité de la vie privée et familiale.
- Le "genre" est l'ensemble des rôles, comportements, activités et attributs socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes.
- La "violence à l'égard des femmes et des filles" est considérée comme une violation des droits humains et une forme de discrimination à l'égard des femmes/filles et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent ou sont susceptibles d'entraîner un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, y compris des menaces telles que des actes, une coercition ou une privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.
- Les "droits humains" sont des droits que nous possédons simplement parce que nous existons en tant qu'êtres humains - ils ne sont accordés par aucun État. Ces droits universels sont inhérents à chacun d'entre nous, indépendamment de la nationalité, du sexe, de l'origine nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, de la langue ou de tout autre statut. Ils vont du plus fondamental - le droit à la vie - à ceux qui font que la vie vaut la peine d'être vécue, tels que les droits à l'alimentation, à l'éducation, au travail, à la santé et à la liberté.
- La "violence fondée sur l'honneur" est un type de violence qui vise à maintenir des normes et des valeurs collectives vis-à-vis de concepts tels que l'honneur, le déshonneur, la honte et l'indécence. Dans ces contextes, l'"honneur" représente les valeurs individuelles de l'homme et le droit au respect.
- Dans les sociétés collectivistes, l'honneur n'est attribué qu'aux hommes. Les femmes doivent avoir honte de leur corps pour que les hommes qui les entourent aient de l'honneur. La honte est une norme dans la culture de l'honneur.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

	Module/Unité	Objectifs d'apprentissage		
		Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
1	Comprendre les droits humains	A la fin du module, les participants devraient être en mesure de...	A la fin du module, les participants devraient être en mesure de...	Le module vise à cultiver les Savoir être suivantes...

<p>1.1</p>	<p><u>Instruments internationaux relatifs aux droits humains</u></p> <p>Thèmes :</p> <p>Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966</p> <p>La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989</p> <p>La Convention de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales (telle qu'amendée par les Protocoles n° 11 et n° 14, 1950)</p> <p>La Convention européenne des droits de l'enfant de 1996</p> <p>Déclaration universelle des droits humains des Nations unies</p> <p>Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</p>	<p>Identifier 4 traités internationaux pertinents pour les victimes/survivants et les personnes à risque de VH</p> <p>Expliquer l'objectif des traités internationaux.</p> <p>Décrire les moyens par lesquels les filles et les femmes migrantes peuvent être protégées par la ratification de ces traités.</p> <p>Comprendre les normes et principes des droits humains, les valeurs qui les soutiennent et les mécanismes de protection. Comprendre que la liberté et les droits s'accompagnent également de responsabilités.</p>	<p>Reconnaître quand ses droits humains fondamentaux sont violés.</p> <p>Être capable de traiter les questions/problèmes liés aux droits humains au sein de la communauté.</p> <p>Communiquer et défendre les droits humains en public et en privé.</p> <p>Évaluer les cas d'un point de vue humain.</p> <p>Réfléchir à ce qui constitue un abus.</p>	<p>Habiletés à jouir de leurs droits et à les exercer, ainsi qu'à respecter et à faire respecter les droits d'autrui.</p> <p>La responsabilité et la motivation de faire une différence positive ou un changement.</p> <p>Promouvoir les droits humains dans la vie quotidienne en agissant.</p> <p>Sensibiliser aux droits des personnes et à la nécessité de les respecter dans les zones où la VH est prédominante.</p>
------------	--	---	---	--

	<p>Directive de l'Union européenne sur les droits des victimes</p> <p>La convention de La Haye et les règlements de Bruxelles</p>			
1.2	<p><u>Procédures judiciaires et droits de l'enfant dans le contexte national</u></p> <p>Thèmes :</p> <p>Instruments juridiques nationaux relatifs à la VH. Procédures judiciaires dans les cas de VH contre les femmes et les filles</p> <p>Services de soutien pour les filles migrantes et les survivantes de VH.</p>	<p>Identifier les instruments juridiques nationaux relatifs aux droits des survivants de la VH ou des personnes à risque.</p> <p>Expliquer les procédures judiciaires nationales dans les cas de VH chez les femmes et les enfants.</p> <p>Connaître les différents services de soutien disponibles et leurs fonctions.</p>	<p>Capacité à comprendre les lois nationales concernant la VH et les droits de l'enfant.</p> <p>Maîtriser les instruments juridiques et savoir quand les appliquer.</p> <p>Créer des réseaux avec des services de soutien.</p>	<p>Respecter les instruments juridiques et informer les gens des conséquences en cas de violation.</p> <p>Orienter les victimes de la VH ou les personnes à risque vers les services de soutien disponibles.</p> <p>Signaler les cas d'abus</p> <p>Le spectateur actif - ne se contente pas d'être témoin d'une situation, mais prend des mesures pour éviter qu'elle ne dégénère.</p>

ACTIVITÉS

A1.1 La violence dans ma vie

Nom de l'activité	La violence dans ma vie
Objectifs	Comprendre et identifier la violence sous ses différentes formes

Description	<p>Première partie</p> <ol style="list-style-type: none">1. Expliquez que c'est l'occasion pour les participants de partager leurs pensées et leurs sentiments sur leurs expériences personnelles de violence interpersonnelle, à la fois lorsque des personnes ont été violentes envers eux et lorsqu'ils ont été violents envers d'autres personnes.2. Assurez-vous que tout le monde connaît et comprend les règles du travail de groupe participatif : tout le monde doit être traité avec respect, ce que chacun dit est confidentiel et personne ne doit se sentir obligé de dire quoi que ce soit qui le mette mal à l'aise.3. Organisez une brève séance de remue-méninges sur le mot "violence", par exemple : violence verbale, insultes, sarcasmes,
--------------------	--

intimidation (par des gangs, la famille, les amis), gifler un enfant ou le frapper et/ou être frappé, viol, mariage forcé, menaces, etc. Un post-it ou d'autres types de cartes, ou encore un tableau, peuvent être utilisés pour noter les idées liées au mot "violence".

4. Demandez à chacun de prendre cinq minutes pour réfléchir à son incident personnel :

a. Quelqu'un a agi violemment à leur égard.

b. Lorsqu'ils ont agi violemment à l'égard de quelqu'un d'autre

c. Lorsqu'ils ont vu quelqu'un d'autre être violent mais ne sont pas intervenus

5. Demandez à des volontaires d'offrir leur expérience comme exemple pour que le groupe l'examine ensemble. Laissez-les dire ce qui s'est passé et ce qu'ils en pensent. Essayez d'obtenir deux exemples dans chaque catégorie a, b et c.

6. Notez brièvement les incidents sur le tableau de conférence. Partie II

1. Commencez par une brève discussion sur l'activité dans son ensemble et sur la question de savoir si elle a été difficile ou non, et pourquoi. Passez ensuite à l'analyse des différents incidents. Le groupe doit être composé de 3 à 5 personnes.

- Pourquoi cette situation de violence s'est-elle produite ?
- Pourquoi avez-vous agi de la sorte ?
- Comment les membres du groupe se seraient-ils comportés dans des circonstances similaires ?
- Comment auriez-vous pu agir différemment ? Le reste du groupe a-t-il des suggestions à faire ?
- Qu'aurait-on pu faire pour éviter que l'incident ne se produise ?
- Dans le cas du point c), pourquoi ne sont-ils pas intervenus ?
- Les incidents ont-ils eu des causes générales ou ont-ils tous été uniques ?
- Combien d'incidents ont été le résultat de malentendus, combien ont été le résultat d'amertume, de dépit ou de jalousie et combien ont été le résultat de différences de culture et de coutume, d'opinion ou de croyance ?
- Qu'entend-on par le mot "tolérance" ? Comment la définiriez-vous ?
- Devrions-nous être tolérants à l'égard de tout ce que les autres font ou disent ?
- Pourquoi la tolérance est-elle une valeur clé pour la promotion des droits humains ?

	Au lieu de leur demander de réfléchir à leurs propres expériences au point 4 de la première partie, laissez-les regarder l'histoire de Fadema ou une histoire similaire (histoire de Fadema en suédois : https://youtu.be/TR-37TYD9M?si=dSgzkymm27Lu9cFO) et continuez avec le reste des étapes.
Type d'activité	Exercice interactif, travail en groupe
Durée de l'activité	75 minutes
Espace et matériel	Espace confortable, stylos/crayons, feuilles d'écriture, tableaux à feuilles mobiles, post-it, vidéoprojecteur, ordinateur/ordinateur portable.
Résultats de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la connaissance et la compréhension du fait d'être l'objet de la violence et la cause de la violence. • Encourager le développement de Savoir-faire permettant de faire face à la violence de manière positive. • Développer des valeurs de tolérance et de responsabilité.
Module	Comprendre les droits humains
Source	Cette activité a été créée par Folkuniversitetet pour le projet FATIMA 2.

A1.2 Respecter les droits des femmes

Nom de l'activité	Respecter les droits des femmes
Objectifs	Identification des droits et libertés de l'homme
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Répartissez les participants en groupes de travail (maximum 5 participants par groupe). 2. Présenter brièvement la Déclaration universelle des droits humains des Nations unies (objectif général, pays ayant ratifié la déclaration). Utiliser une vidéo comme support, par exemple : https://www.youtube.com/watch?v=7LWPkn1kQs4 3. Distribuez des copies du préambule de la Déclaration à chaque groupe (1 copie par participant). 4. Demandez aux participants de lire le texte. 5. Demandez aux participants d'inscrire sur un post-it les libertés et les droits humains garantis et protégés par la Déclaration (1 liberté/droit de l'homme par post-it).

	<p>6. Demandez aux groupes d'élire un porte-parole qui présentera les résultats et collera le post it sur le mur. Le porte-parole suivant doit coller des déclarations similaires à celles de son prédécesseur.</p> <p>7. Discussions sur la carte créée par tous les post-its.</p> <p>La partie de la déclaration à utiliser est la suivante ;</p> <p><i>Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.</i></p> <p><i>Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.</i></p> <p><i>Nul ne peut être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</i></p> <p><i>Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation.</i></p> <p><i>L'homme et la femme majeurs, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils jouissent de droits égaux au regard du mariage, pendant le mariage et lors de sa dissolution.</i></p> <p><i>Le mariage n'est contracté qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.</i></p> <p>https://www.coe.int/en/web/compass/the-universal-declaration-of-human-rights</p> <p>Note pour l'animateur : Faites imprimer la Déclaration universelle des droits humains des Nations unies sous forme d'articles. Les participants identifieront trois articles dans chaque groupe. Cela s'applique à l'étape 3. À la fin de l'exercice, vous pouvez leur fournir le document dans son intégralité. A partir des résultats (liste), on peut identifier les droits humains et les libertés civiles fondamentales dont les femmes et les filles migrantes et réfugiées de leur communauté sont conscientes/inconscientes.</p>
Type d'activité	Exercice interactif, travail en groupe
Durée de l'activité	45 minutes
Espace et matériel	Espace confortable, tables rondes (de préférence 2), tableau à feuilles mobiles, marqueurs, post-it, copies des sections pertinentes du préambule de la Déclaration.
Résultats de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de base de la Déclaration universelle des droits humains des Nations unies.

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les capacités à fournir des informations aux victimes et à leurs familles en ce qui concerne la protection et le soutien des victimes/survivants.
Module	Comprendre les droits humains
Source	Cette activité a été créée par Folkuniversitetet pour le projet FATIMA 2.

A1.3 Violations des droits

Nom de l'activité	Violations des droits
Objectifs	Identification des peines/punitions en cas de violation des droits dans le contexte national
Description	<p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Répartissez les participants en groupes de travail (maximum 5 participants par groupe). 2. Utilisez l'une de ces vidéos comme introduction : https://vimeo.com/487425305, https://www.youtube.com/watch?v=kHHxF6ahxEg&list=PLIJKET15RrVL_dACTI9fRVczqS4y-mdeltw, https://youtu.be/TR-37TYD9M?si=dSgzkymm27Lu9cFO 3. Discuter brièvement des violations des droits humains en tant que crime dans le contexte de la violence fondée sur l'honneur, telles que les restrictions, la violence (physique, mentale, matérielle, sexuelle, symbolique, par exemple, détruire les biens d'une personne ou nuire à ses animaux domestiques), le mariage forcé et le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines, l'oppression, les menaces, les voyages de réadaptation. 4. Demandez aux participants s'ils connaissent des sanctions pour violation de l'un de ces droits et notez-les. 5. Réduire à la violence fondée sur l'honneur. 6. Demandez aux participants ce qu'ils pensent de ces punitions. Sont-elles justifiées (suffisantes, insuffisantes, trop sévères) ? 7. Demandez aux groupes d'élire un porte-parole qui présentera les résultats et collera le post-it sur le mur. Le porte-parole suivant doit coller des déclarations similaires à celles de son prédécesseur. 8. Discussions sur la carte créée par tous les post-its. <p>Note à l'animateur. Cherchez à savoir si l'oppression fondée sur l'honneur est un crime dans votre contexte. Dans l'affirmative, quelles sont les peines encourues. Notez que la disposition relative à l'oppression fondée sur l'honneur ne couvre pas tous les crimes, mais plutôt les actes criminels qui peuvent constituer une oppression fondée sur l'honneur. Veillez à ne pas</p>

	limiter la discussion à la violence fondée sur l'honneur, mais plutôt aux violations des droits humains en général.
Type d'activité	Exercice interactif, travail en groupe
Durée de l'activité	45 minutes
Espace et matériel	Espace confortable, tables rondes (de préférence 2), tableau à feuilles mobiles, marqueurs, post-it, copies des sections pertinentes du préambule de la Déclaration.
Résultats de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ● Connaissance de base du fait que la violation de ces droits peut constituer un délit punissable par la loi en fonction du contexte. ● Utiliser les Savoirs acquises pour éduquer les autres.
Module	Comprendre les droits humains
Source	Cette activité a été créée par Folkuniversitetet pour le projet FATIMA 2.

A1.4 Mind-map sur la coopération entre acteurs

Nom de l'activité	Mind-map sur la coopération entre acteurs
Objectifs	Promouvoir la mise en réseau des participants et renforcer leur capacité à s'engager dans une collaboration multi-acteurs dans les cas de violences au nom de l'honneur et à la maintenir.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les participants sont répartis en groupes (le formateur décide du nombre de groupes à former en fonction du nombre de participants). 2. Chaque groupe discute, à l'aide de post-it, et complète la carte mentale sur la table. Pour chaque domaine, les participants doivent mentionner les principales parties prenantes et les actions à leur portée qui peuvent contribuer ou soutenir les victimes de la VH. Ici, le formateur doit rappeler aux participants qu'il s'agit d'une forme de violence qui peut se produire en dehors du pays et qu'il est donc important de mentionner les acteurs internationaux. 3. Un représentant de chaque groupe présente sa propre carte mentale et la colle au tableau. 4. Le formateur crée une carte mentale finale, résumant les opinions des groupes à l'aide des post-it créés par les groupes. <p>Conseils pour le formateur</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La cartographie des dispositifs d'accueil des femmes victimes de violences: https://www.centre-hubertine-auclert.fr/la-cartographie-des-dispositifs-daccueil-des-femmes-victimes-de-violences 2. L'annuaire francilien des référent-es égalité: https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/medias/annuaire-referent-e

	<p>3. https://app-elles.fr/ App-Elles permet d'alerter rapidement des proches et de contacter les services de secours, les associations et toutes les aides professionnelles disponibles autour de soi.</p> <p>4. Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles https://fncidff.info/trouver-mon-cidff/</p>
Type d'activité	Exercice interactif, travail en groupe
Durée de l'activité	45 minutes
Espace et matériel	Espace confortable, tables rondes, tableau à feuilles mobiles, marqueurs, blocs de post-it, document sur la coopération multi-agences.
Résultats de l'apprentissage	Décrire les possibilités de collaboration multi-agences dans la lutte contre la violence au nom de l'honneur.
Module	Comprendre les droits humains
Source	Cette activité a été créée par Folkuniversitetet pour le projet FATIMA 2.